



Chambre régionale des comptes
de Lorraine

Réponse de M. Claude GRIVEL, ancien président de
la Communauté de communes de Moselle et Madon

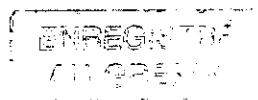
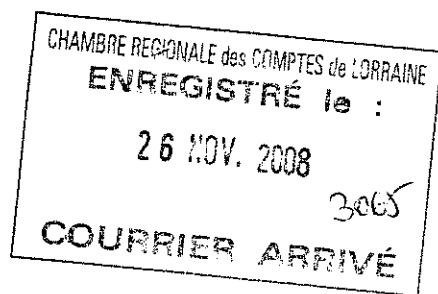
par lettre du 23 novembre 2008

Article L. 241-11 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d’observations disposent d’un délai d’un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu’elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».

Claude GRIVEL
20 rue du Général Leclerc
54850 MESSEIN

MESSEIN, le 23 novembre 2008



Monsieur le président de la
**Chambre régionale des comptes de
Lorraine**
BP 599
88021 EPINAL CEDEX

Monsieur le président,

Vous m'avez adressé en date du 24 octobre dernier, le rapport d'observations définitif de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté de communes Moselle et Madon.

Le rapport d'observations reprend, pour l'essentiel, les observations provisoires en date du 11 avril 2008, même si la chambre tient compte, au moins pour une part, des observations qui lui ont été transmises, tant par la présidente actuelle de la communauté que par moi-même. Je ne reprendrai pas les termes de mon précédent courrier qui demeure d'actualité et n'apporterai pas ici de nouvelles réponses techniques sur les questions d'imputations, d'amortissement ou de rattachement de charges et de produits. Sur ces questions, je laisse le soin à la présidente actuelle de la communauté et à ses services d'apporter les éléments complémentaires d'éclairage à ceux déjà fournis, ainsi que les renseignements relevant des prérogatives actuelles de gestion qui tiendront compte dans la mesure du possible, je n'en doute pas, de vos recommandations.

J'insiste juste sur le fait que les choix réalisés sous ma présidence ont été déterminés à la fois par une volonté politique forte de développer les services et l'activité économique sur un territoire en reconversion et en forte évolution et par la nécessité de prendre en compte les contraintes environnementales et fiscales imposées par la réglementation, tout en veillant à renforcer l'équité territoriale dans une intercommunalité rejointe en cours de mandat par 4 nouvelles communes. L'adoption du schéma de développement économique et sa mise en œuvre doivent garantir l'avenir, au moins pour le financement des services et des charges relevant du budget général, du budget économique et des services en régie. Pour les budgets eau, assainissement et environnement, il appartient au conseil communautaire actuel de prendre les mesures d'ajustement des dépenses et des recettes en veillant au bon niveau de service, sans enrichissement abusif des

prestataires de services ou délégataires. Je souhaite à mes successeurs de ne pas avoir à servir abusivement de banquiers des cofinanceurs publics de la mise aux normes. Dans ce domaine il me semblerait souhaitable que la chambre soit au côté des collectivités locales pour imposer un retour rapide sur les territoires locaux des taxes qui y sont prélevées pour financer la protection de l'environnement.

Les réformes en matière de fiscalité locale peuvent également contraindre davantage encore les collectivités et réduire leur marge de manœuvre. Il n'est pas certain que l'Etat soit en situation de pouvoir financer les compensations qui seront dues en cas de pertes brutales de recettes par les collectivités locales. Aussi la chambre ne peut-elle pas faire valoir les risques conséquents pour les finances locales et pour celles de l'Etat dès lors que l'allégement des charges pour les entreprises aurait d'abord pour effet de réduire des recettes qui vont pour une bonne part au financement de l'économie et des infrastructures qu'elle nécessite.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Grivel', with a horizontal line drawn underneath the name.

Claude GRIVEL

Maire honoraire

Ancien président de la
communauté de communes
Moselle et Madon